

Séance du 10 Février 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Dumas, Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; M. Bergé à Mme Capdevielle ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Désaffectation et déclassement de la piscine des Hauts de Sainte Croix.

La récente ouverture au public du nouveau centre aquatique des Hauts de Bayonne (sise 5, avenue André Malraux) a eu pour conséquence la désaffectation de fait de la piscine des Hauts de Ste Croix (sise 11, avenue de Plantoun).

En application de l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation de l'ancienne piscine des Hauts de Sainte-Croix dans la mesure où ledit bien n'est plus affecté au service public local,

- constater le déclassement du domaine public de ce même bien, ce dernier étant appelé à intégrer le patrimoine privé de la commune de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.